

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Le 7 juin 2019

## Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur : concertation avec le public du 12 juin au 18 octobre 2019 sur les aménagements des phases 1 et 2

Afin d'améliorer les déplacements quotidiens au sein des aires métropolitaines de Marseille-Aix, Toulon et Nice et la Côte d'Azur, la Ministre des transports a demandé à SNCF Réseau, dans sa décision du 4 mars dernier, d'engager en 2019 la concertation avec le public sur les aménagements des phases 1 et 2 de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur qui priorisent la désaturation des nœuds ferroviaires de Marseille, Toulon, de Nice et de la Côte d'Azur.

### Les aménagements des phases 1 et 2 portés à la concertation

Dans le département des Bouches du Rhône, ces aménagements consistent principalement à :

- Reconfigurer les voies du plateau de la gare de Marseille Saint-Charles, pour diminuer les conflits de circulation des trains, sources de retards ;
- Créer une gare souterraine à Marseille Saint-Charles pour permettre de traverser plus rapidement Marseille, fluidifier les circulations vers Toulon et Nice et augmenter ensuite la fréquence des trains ;
- Renforcer les lignes de Marseille à l'Estaque et de Marseille à La Penne-sur-Huveaune par des portions de voies nouvelles.

Des aménagements sont également prévus dans le Var et les Alpes-Maritimes.

### Les bénéfices apportés par ces aménagements

La réalisation des aménagements des phases 1 et 2 permettra d'améliorer la fiabilité et la performance des trains qui circulent dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et d'augmenter leur nombre et leurs dessertes, avec notamment :

- Le passage de 16 à 23 TER par heure et par sens sur l'aire marseillaise ;
- De nouvelles liaisons directes et accélérées entre Toulon, la gare de Vitrolles-aéroport et Miramas ;
- La diminution des temps de parcours de 15 minutes pour 20 000 trains qui transitent par le nœud ferroviaire marseillais chaque année en direction de Nice et Toulon ;
- Le doublement du nombre de TER sur l'aire toulonnaise et entre Cannes et Menton.

### Comment participer à la concertation ?

Dans les Bouches du Rhône, **une réunion publique d'ouverture se déroulera mercredi 12 juin à 19h au World Trade Center, 12 rue Henri Barbusse 13001 Marseille.**

Des ateliers avec les riverains, des permanences de SNCF Réseau, des expositions en mairies et des réunions publiques par secteurs géographiques sont également prévus sur toute la période.

**Retrouvez, à partir du 12 juin, l'intégralité du dispositif et le calendrier de la concertation avec le public en ligne sur le site : [lignenouvelle-provencecotedazur.fr](http://lignenouvelle-provencecotedazur.fr)**

### CONTACT PRESSE

SNCF Réseau

Christophe BERTHOUD, responsable des relations presse

06 14 10 13 04 / [christophe.berthoud@sncf.fr](mailto:christophe.berthoud@sncf.fr)

À propos de SNCF Réseau

Au sein de SNCF, l'un des premiers groupes mondiaux de mobilité et de logistique, SNCF Réseau gère, maintient, développe et commercialise les services offerts par le Réseau Ferré National. Il garantit la sécurité et la performance de plus de 30 000 km de lignes, dont 2 600 de Lignes à Grande Vitesse. Il est aussi le garant de l'accès au réseau et aux infrastructures de services pour tous ses clients dans des conditions transparentes et non discriminatoires. L'entreprise compte 54 000 collaborateurs pour un chiffre d'affaires de 6,3 milliards d'euros en 2018. <http://www.sncf-reseau.com>

Les études préalables à l'enquête d'utilité publique sont financées par :

